

Image not found or type unknown



Fin de bail non signé par le locataire

Par **oursonne64**, le **19/04/2010 à 18:25**

Bonjour,mon locataire me rend les cles de mon meublé dans la boite aux lettres demain. Il a 4 mois de loyers impayés et des problemes avec la justice. je ne suis pas sure d'avoir rapidement une fin de bail signé.quels sont mes droits?. puis je relouer à la suite?merci